

N°75

Mutame  
**ESSENTIEL**



**PAGES**  
Régionales

**Une écoute, un soutien  
en toute circonstance**



Santé - Prévoyance  
Mutuelle

**Mutame**  
& PLUS

# Le Fonds d'Action Sociale de votre mutuelle

**Mutame & Plus dispose d'un Fonds d'Action Sociale pour soutenir les mutualistes qui doivent faire face à d'importantes dépenses de santé. La mutuelle est aussi aux côtés des familles touchées par les aléas de la vie.**

## **AVANCE GRATUITE SANS INTÉRÊT ET REMBOURSABLE EN PLUSIEURS MENSUALITÉS**

Vous envisagez d'engager une dépense de santé importante comme l'achat de matériel médical onéreux, l'implantologie dentaire, l'achat d'audioprothèses ou la prise en charge de soins non remboursés par l'Assurance Maladie. La mutuelle peut consentir une avance de fonds sans intérêt que vous rembourserez sur plusieurs mois selon un échéancier fixé ensemble.

## **AIDE EXCEPTIONNELLE PONCTUELLE**

Vous faites face à une dépense de santé imprévue et importante que les remboursements de l'Assurance Maladie et de la mutuelle ne peuvent couvrir totalement comme les fournitures médicales, les frais d'obsèques, les soins coûteux. Mutame est à votre écoute et peut attribuer une aide exceptionnelle pour faire face à cette charge.

## **ACCOMPAGNEMENT FAMILIAL**

Si vous bénéficiez d'une prise en charge de votre caisse de retraite pour le financement d'une **aide-ménagère au domicile**, la mutuelle peut aussi verser une aide directement et exclusivement à l'organisme prestataire, selon le contrat santé souscrit.

Vous êtes parents d'un **enfant de moins de 21 ans en situation de handicap** reconnue par la Commission des Droits et de l'Autonomie des Personnes Handicapées (CDAPH). Nous vous invitons à en faire part à la mutuelle afin de vous accompagner. Mutame verse notamment, en fin d'année, une allocation dont le montant est soumis à quotient familial.

## **UNE ASSISTANTE SOCIALE À VOTRE SERVICE**



Madame Émilie LEPLATOIS,  
du lundi au vendredi de 8 h à 12 h et de 13 h 30 à 16 h 30  
Téléphone : 02 33 77 07 22  
E-mail : e.leplatois@mutame-plus.fr

L'attribution des aides exceptionnelles et des avances gratuites de fonds relève de la compétence du Conseil d'Administration après étude du dossier remis par l'Assistante Sociale. Les sommes allouées s'inscrivent dans une enveloppe budgétaire annuelle votée en Assemblée Générale.

# Les délégués sont votre VOIX à l'Assemblée Générale!



*Suite à l'appel à candidature au mandat de délégués de la mutuelle, plusieurs adhérents ont proposé de vous représenter à l'Assemblée Générale annuelle.*

**Vous avez reçu ou vous recevrez prochainement le kit de vote afin d'élire les représentants pour deux ans au sein de votre section.**

## Pour les agents territoriaux actifs et retraités adhérents du contrat Mutame Atout Santé Plus

Section 1	Région Normandie	55 délégués
Section 2	Région Centre-Val de Loire	16 délégués
Section 3	Région Bourgogne-Franche-Comté	7 délégués
Section 4	Autres régions Métropole et Outre-mer	4 délégués

## Pour les assurés ne relevant pas de la fonction publique territoriale adhérents du contrat Mutame Santé

Section 5	Région Normandie	6 délégués
Section 6	Région Centre-Val de Loire	3 délégués
Section 7	Région Bourgogne-Franche-Comté	1 délégué
Section 8	Autres régions Métropole et Outre-mer	2 délégués

## Pour les assurés d'un contrat collectif santé à adhésion facultative (Mutame Santé CD Manche)

Section 9	Territoire National	2 délégués
-----------	---------------------	------------

## Pour les assurés d'un contrat collectif santé à adhésion obligatoire (Mutame Santé Entreprise et Mutame Santé Manche Habitat)

Section 10	Territoire National	1 délégué
------------	---------------------	-----------

**Votre expression est essentielle dans la vie démocratique et participative de la mutuelle.**

VOTEZ en retournant le bulletin prévu à cet effet.





# Essentielles



## René SERGENT, Président Honoraire de Mutame & Plus

Le 17 avril dernier, le Conseil d'Administration a conféré l'honorariat de la Présidence de Mutame & Plus à Monsieur René SERGENT. Administrateur depuis avril 1967, René a Présidé le Conseil d'Administration de Mutame Val-de-France de mai 1998 jusqu'à la fusion au 1<sup>er</sup> janvier 2018.

### 01 /// Rentrée 2018 : Sécurité sociale des étudiants



À compter du 1<sup>er</sup> septembre 2018, les étudiants qui s'inscrivent pour la première fois dans un établissement d'enseignement supérieur restent affiliés à leur régime actuel d'Assurance Maladie. Pour ceux qui sont déjà affiliés à la Sécurité sociale d'une mutuelle étudiante, ils y resteront pour une période transitoire d'un an. Dans tous les cas nous proposons de préserver leur affiliation à Mutame. Merci de vérifier la validité de la connexion informatique entre la caisse d'Assurance Maladie et Mutame & Plus.

### 02 /// Contactez vos agences par voie électronique

Besoin d'un renseignement, d'un document ou de toute autre information? N'hésitez pas à envoyer un email à nos équipes en Agence.

#### • Normandie

Saint-Lô  
contact@mutame-plus.fr

Caen  
normandie@mutame-plus.fr

#### • Bourgogne-Franche-Comté

Belfort  
bourgognefranchecomte@mutame-plus.fr

#### • Centre-Val de Loire

Orléans  
centrevallde Loire@mutame-plus.fr

### 03 /// Effectifs 2018

Au 1<sup>er</sup> janvier dernier, les adhérents de Mutame Val-de-France et de Mutame Territoire de Belfort ont rejoint Mutame & Plus. Aujourd'hui, la mutuelle compte près de 28 000 adhérents et protège 43 000 personnes. Nous vous remercions chaleureusement pour votre confiance.

### 04 /// Chambre particulière le jour de sortie non remboursée par la mutuelle

Il arrive que certains établissements privés facturent aux patients un supplément pour l'occupation de la chambre particulière libérée en journée. La charge ne peut en aucun cas incomber à la mutuelle puisque son intervention prévoit uniquement la prise en charge d'une nuitée.

### 05 /// Permanence



Bastien Acher, conseiller mutualiste se tiendra à votre disposition en permanence de 8 h 30 à 12 h les vendredis 4 mai et 1<sup>er</sup> juin à la Mairie déléguée de Tourlaville (salle 003 A).  
Contact : 06 75 91 59 21.



### Alerte démarchage téléphonique

Nous vous recommandons la plus grande vigilance car des centres d'appels téléphoniques démarchent pour le compte d'organismes complémentaires en contrepartie d'une rétribution financière. Avant de communiquer votre RIB, de signer tout document ou de répondre à un mail ou à un sms, rapprochez-vous de Mutame & Plus. Des mutualistes découvrent tardivement qu'ils ont demandé la résiliation de leur mutuelle sans qu'il soit possible de revenir sur un engagement pris inconsidérément.



[www.mutame-plus.fr](http://www.mutame-plus.fr)

Mutame Essentiel - Pages spéciales régionales.

Avril 2018 - N° 75 - ISSN: 1297 4021 - Directeur de la publication: M. Daniel Lemenuel -  
Directeur de la rédaction: M. Gilles Ledoyen - Conception et réalisation: C.A.G. - Paris.  
Impression et routage: PRN - Caen. Couverture: © Fotolia.com

### Mutame & Plus

Siège Social - 4, rue Émile Enault - 50008 SAINT-LÔ - 02 33 05 29 20 - contact@mutame-plus.fr  
Agence Normandie - 19 bis, Place Saint Sauveur 14000 CAEN - 02 31 86 00 15 - normandie@mutame-plus.fr  
Agence Centre-Val de Loire - 1, rue du Faubourg Bannier 45057 ORLEANS - 02 38 65 46 80 - centrevallde Loire@mutame-plus.fr  
Agence Bourgogne-Franche-Comté - 1, rue Strolz - 90007 BELFORT - 03 84 46 64 90 - bourgognefranchecomte@mutame-plus.fr

